



CSA DU 11 OCTOBRE 2023

**CHARTRE DU TEMPS : UN AVIS
FAVORABLE MAJORITAIRE A ETE
RENDU, NOTAMMENT PAR LA
CFDT-JF**

**MAIS
LES REPRESENTANTS DU
PERSONNEL DEMANDENT DES
ENGAGEMENTS ET DES GARANTIES
AU PREMIER PRESIDENT**

Défendue par la CFDT-JF depuis 2018 au sein des ex-CHSCT....

La charte du temps s'est imposée dans beaucoup d'administrations comme référence pour droit à la déconnexion. Certes, elle n'a pas valeur normative mais chacun pourra s'en emparer au regard de ses conditions de travail. Rappelons qu'il aura fallu deux trop longues années de travaux et de discussions pour aboutir à cette charte.

Après discussion au sein du CSA du 11 octobre, les représentants du personnel ont obtenu la réintroduction de bornes horaires plus restreintes pour l'organisation des réunions (9H00-18H00 au lieu de 19H) et du droit à la déconnexion pour les envois de mails (8H00-19h00 au lieu de 20H00).

La rédaction finale de cette charte a subi des modifications substantielles, qui n'ont pas totalement satisfait les représentants du personnel, notamment sur les écrêtements liés à des dépassements d'horaires importants, dus à des contraintes hiérarchiques. Ce point n'a pas été repris.

Adoptée mais pas à n'importe quel prix...

Hier, après suspension de séance demandée par toutes les organisations syndicales, **la CFDT-JF** a approuvé la charte telle que modifiée sur les bornes horaires **MAIS** a obtenu, à l'instar des autres OS, des garanties de la part du Premier président pour sur l'agenda social 2024 :

- la participation des représentants du personnel **à l'étude sur les écrêtements** prévue dans le plan d'action « égalité professionnelle » ;
- La **révision de l'ensemble des règlements intérieurs**, obsolètes depuis les nouveaux modes d'organisation du travail ;
- Une **négociation sur les modalités d'application du télétravail** au sein des JF, trop hétérogènes et inégalitaires ;
- La participation active à la **rédaction de la charte des valeurs managériales**.

La charte du temps doit maintenant s'appliquer. Toutes les hiérarchies devront la mettre en œuvre. Elle fera l'objet d'un affichage visible et permanent dans les locaux. Un bilan annuel sera présenté en CSA, après envoi d'un questionnaire adressé à l'ensemble des personnels. Ce 1^{er} bilan sera l'occasion de la faire évoluer au besoin.

EMPAREZ-VOUS DE CETTE CHARTRE, FAITES-LA VIVRE, VEILLES A CE QU'ELLE SOIT MISE EN PRATIQUE dans vos structures

PREVEENEZ NOUS SI VOUS RELEVEZ DES DIFFICULTES.